

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2023 DEVE 1 : Adhésion à l'Association SAJA (Société des Amateurs de Jardins Alpins).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Le Jardin Botanique de Paris (JBP) regroupe quatre grands jardins municipaux gérés par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, le Parc Floral de Paris, l'Arboretum de Paris, le Jardin des serres d'Auteuil et le Parc de Bagatelle, dans lesquels existent de nombreuses collections végétales. Il conserve, valorise, étudie environ 15000 espèces et variétés de plantes, et éduque les publics autour d'un message fort pour la protection de l'environnement. Agréé en tant que Jardin Botanique de France et des Pays Francophones, il échange avec d'autres Jardins botaniques, et également dans le cadre du BGCI (Botanic Gardens Conservation International), réseau mondial des Jardins Botaniques.

Le Parc Floral de Paris, géré par le Service de l'Arbre et des Bois, développe depuis plusieurs années un projet de Jardin alpin de très haut niveau, avec une présentation de différents milieux et de plantes botaniques des massifs montagneux français.

La Société des Amateurs de Jardins Alpins (Association SAJA), forte de 250 adhérents, développe et valorise des connaissances spécifiques et des actions sur les jardins alpins et sur la culture des plantes de montagne. Elle est en lien avec les Jardins Botaniques spécialisés dans cette thématique. Elle organise des échanges de graines dans le respect des réglementations, des visites de jardins et des conférences à Paris, elle édite une revue trimestrielle « plantes de Montagne et de Rocaille » à l'attention de ses adhérentes et adhérents. Cette association participe depuis le début de l'organisation de l'évènement, au week-end annuel « Village Botanique » qu'organise le Parc Floral de Paris.

Considérant :

- L'enjeu de bénéficier d'expertises sur les plantes de montagne, de conseils sur les milieux et la gestion des cultures,
- La possibilité d'échanges de graines via l'*Index Seminum* (Catalogue de graines) de la SAJA et du JBP, dans le cadre du développement et de l'enrichissement qualitatif et quantitatif du Jardin alpin du Parc Floral,
- L'enjeu de mettre en valeur le Jardin alpin du Parc Floral auprès des professionnels et amateurs (valorisation dans la revue et conférences de la SAJA),

- Les statuts de l'Association qui sont joints pour information à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir approuver :

- L'adhésion de la Ville de Paris à l'Association SAJA ;
- Le paiement de la cotisation annuelle en 2023 de 35 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DEVE 1 : Adhésion à l'association SAJA (Société des Amateurs de Jardins Alpins)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15,16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Paris à l'association SAJA ;
- de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération ainsi qu'à procéder au paiement de la cotisation annuelle;

Vu les statuts de l'association SAJA joints à cette délibération ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Najdovski au nom de la 8^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : L'adhésion de la Ville de Paris à l'association dénommée SAJA (Société des Amateurs de Jardins Alpins), dont l'objet est de réunir toutes personnes s'intéressant aux plantes alpines et de rocailles et à leur culture, en vue de l'étude de ces plantes, de leur diffusion et de leur protection, est approuvée pour la durée de la mandature.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement à l'association SAJA de la cotisation annuelle d'un montant de 35 euros pour l'année 2023 qui sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2023 ou suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits.